43164 - Prier pour que les infidèles soient bien guidés

question

J’ai lu la réponse donnée à la question n°4569, réponse dans laquelle le Cheikh (auteur de la réponse) prie pour qu’Allah guide les Rafidites. Est-ce convenable ? Est il n’est permis de prier pour les polythéistes?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement , nous remercions le frère, auteur de cette question, pour l’intérêt qui l’a poussé à nous interroger sur les aspects qui ne lui semblent pas clairs dans les réponses.

Deuxièmement , pour connaître le statut des Rafidites et certains de leurs propos, il faut se référer aux questions n°1148 .

Troisièmement , il est indubitablement interdit de demander pardon pour les polythéistes. Car le Coran et la Sunna s’y opposent. A ce propos Allah Très Haut dit : Il n' appartient pas au Prophète et aux croyants d' implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent- ils des parents alors qu' il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l' Enfer.Abraham ne demanda pardon en faveur de son père qu' à cause d' une promesse qu' il lui avait faite. Mais, dès qu' il lui apparut clairement qu' il était un ennemi d' Allah, il le désavoua. Abraham était certes plein de sollicitude et indulgent. (Coran , 9 : 113-114).

As-Saadi (puisse Allah lui accorder sa Miséricorde) a dit : Cela (le verset) signifie qu’il ne convient pas au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et aux croyants de demander pardon pour les polythéistes qui, non seulement n’ont pas cru en Allah, mais en plus Lui ont trouvé des associés, fussent- ils des parents ….

Si, Abraham, l'ami très proche d'Allah, l'a fait c'était pour tenir la promesse qu'il avait faite à son père en ces termes : Abraham ne demanda pardon en faveur de son père qu' à cause d' une promesse qu' il lui avait faite. Mais, dès qu' il lui apparut clairement qu' il était un ennemi d' Allah, il le désavoua. Abraham était certes plein de sollicitude et indulgent (Coran, 9:114). Il avait tenu ses propos avant de connaître l'issue du cheminement de son père. Quand il s'était rendu à l'évidence que son père était un ennemi d'Allah et qu'il allait mourir mécréant et n'aurait tiré aucun profit des sermons et rappels, il l'a désavoué pour se conformer à la volonté de son Maître et par respect pour lui.

Abraham était en réalité très prompt à s'en remettre à Allah dans toutes les affaires ; il avait recours fréquemment au rappel (d'Allah) à l'invocation, à la demande de pardon et au repentir .Il avait de la clémence pour les créatures et leur pardonnait leurs faux pas et ne cédait pas à la provocation des grossiers et ne réparait pas une faute par un acte de la même nature. A son père qui lui dit : Je vais sûrement te lapider il répond : Paix à toi ; je demanderai à mon Maître de te pardonner .

D'après al-Boukhari (3884) quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) proposa à son oncle paternel Abou Talib de se convertir à l'Islam pendant son agonie, il refusa. Et puis le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « Je solliciterai le pardon divin pour vous aussi long temps que cela ne me sera pas interdit. Voilà pour quoi fut révélé le verset sus cité (Coran , 9 : 113) Ensuite fut révélé : : Tu (Mouhammad) ne diriges pas celui que tu aimes: mais c' est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien guidés. (Coran , 28 :56).

Selon al-Hafiz l'expression assez long temps renvoie à la demande de pardon. Une version précise : pour toi .Mouslim a rapporté (n°976) d'après Abou Hourayara que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : J'ai sollicité de mon Maître l'autorisation de demander pardon pour ma mère et Il me l'a refusée. Et puis je lui ai demandé de me permettre de visiter sa tombe et Il me accordé .

Selon an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder sa Miséricorde) ce hadith implique l'interdiction de demander pardon à Allah pour des infidèles.Il est clair dans les deux hadiths précédents que ce

qui est interdit c'est de demander pardon pour eux et il en est de même de demander à Allah de les admettre au Paradis ou de les sauver de l'enfer.Cette interdiction repose sur une sagesse. En effet, « demander pardon pour eux (tout en étant sûr qu'il sont condamnés à aller en enfer) est une erreur inutile. Aussi, ne convient-il pas au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et aux croyants de le faire. Il est certain que s'ils meurent polythéistes ou si l'on sait qu'ils mouront polythéistes, le mot du châtiment est prononcé à leur encontre et ils séjourneront éternellement en enfer et ni intercession ni demande de pardon ne leur servira à rien.

Il est vrai cependant que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a prié pour que certains infidèles soient guidés. C'est pourquoi al – Boukhari dit dans son Sahih : Chapitre : prière faite pour que les polythéistes soient bien guidés.

Ensuite il a cité le Hadith d'Abou Hourayra (P.A.a) dans le quel il dit : « Toufayl Ibn Amr se rendit auprès du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et dit : « Daws se révolte et refuse d'adhérer (à l'Islam). Et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : Mon Seigneur ! Guide Daws et fais le venir (rapporté par al-Boukhari (29,37) et par Mouslim, 2524) .

Al Hafizh dit dans Fateh al- Bari : « Al Boukhari a cité le Hadith d'Abou Hourayra relatif à l'arrivée auprès du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) de Toufaye Ibn Amr ad-Daws et les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « Mon Seigneur : Guide Daws.

Ce Hadith correspond à l'intitulé du chapitre l'usage de l'expression Liyata alla Fahoum révèle la bonne compréhension de l'auteur (al-Boukhari). en effet, il y fait allusion à la différence entre deux attitudes du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui bénédiction et salut soient sur lui) à l'égard des infidèles ; tantôt il priait contre aux, tantôt il priait pour eux. Le premier cas correspondait aux moments où les infidèles étaient fort et répondaient leur nuisance.

Le second cas correspondait aux moments où l'on était à l'abri de leur méfaits et espérait qu'il se réconciliaient avec nous. ce qui est arrivé pour les Daws. »

At-Tirmidhi a rapporté (n°2739) qu'Abou Moussa al-Achari a dit : « Les juifs faisaient semblant de tousser devant le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans l'espoir qu'il leur dit Puisse

Allah avoir pitié de nous Mais il disait : Puisse Allah vous guider et améliorer vos affaires (déclaré authentique par al – Albani dans Sahihi at-Tirmidhi).

Selon al- Hafiz, le Hadith d'Abou Moussa indique que les intéressés étaient des infidèles concernés par l'ordre de prier pour celui qui tousse. Mais ils méritent une prière particulière qui consiste à demander à Allah de les guider et d'améliorer leurs affaires. Ce que rien n'interdit. Quant aux musulmans, il faut prier pour qu'ils jouissent de la Miséricorde, contrairement aux infidèles » Allah Très Haut le sait mieux.